

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 29

Le 6 décembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 30 novembre 2022. Publication de la convocation le : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

M. Michel ANSQUER a donné procuration à M. Michel COLLOREC  
Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 DEC. 2022

Date de publication : 12 DEC. 2022

Délibération n° 2022-139 : Election d'un membre de la 6<sup>ème</sup> commission du commerce, du tourisme, de la pêche, de l'agriculture et du développement économique

Rapporteur : Gurvan Kerloc'h

Vu les articles L.2121-21 et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales :

« Article L2121-21 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 99](#)

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

« [Article L2121-22](#) [En savoir plus sur cet article...](#)  
Modifié par [LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 29](#)

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Vu la délibération n° 2020-100 du 16 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de former sept commissions municipales ;  
Vu la délibération n° 2020-101 du 16 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a élu les membres des commissions municipales ;  
Vu la délibération n° 2020-134 du 6 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal a adopté le règlement intérieur du conseil municipal de la commune d'Audierne ;  
Vu la délibération n° 2021-089 du 28 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal a adopté le règlement intérieur modifié du conseil municipal de la commune d'Audierne ;  
Vu la délibération n° 2021-090 du 28 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal a élu les membres des commissions municipales ;  
Vu la délibération 2021-131 du 7 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal a élu les membres des commissions municipales ;  
Vu la délibération 2022-080 du 7 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a élu les membres des commissions municipales ;  
Vu la délibération 2022-111 du 20 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a élu les membres des commissions municipales ;  
Vu l'arrêt préfectoral du 28 février 2020 portant publication de l'état récapitulatif des candidatures enregistrées dans les communes du Finistère pour les élections municipales et communautaires pour le scrutin du 15 mars 2020 ;  
Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020 ;  
Considérant la démission de Mme Nathalie Colin en date du 29 octobre 2022 ;  
Considérant que Mme Nathalie Colin était membre titulaire de la 6<sup>ème</sup> commission, Commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique ;  
Considérant qu'il convient de compléter la 6<sup>ème</sup> commission par l'élection d'un nouveau membre titulaire ;

Considérant que Madame Denise Tavernier, est élue en qualité de conseillère municipale ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De procéder, en application du règlement intérieur, à l'élection d'un membre de la liste « Solide et solidaire » dans la 6<sup>ème</sup> commission – Commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique.

Il est procédé à l'élection complémentaire des membres des commissions à la représentation proportionnelle.

Les membres à élire sont les suivants :

Membres titulaires :

COMMISSIONS					
Numéro de la commission	Nom de la commission	Nombre de membres	Membres de la liste "Solide et solidaire"	Membres de la liste "Plus forts ensemble"	Membres du groupe "Démocratie et transparence"
1ère commission	Commission des finances	9			
2ème commission	Commission des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse	9			
3ème commission	Commission de la culture et de l'animation	9			
4ème commission	Commission de l'environnement et du littoral	9			
5ème commission	Commission de l'urbanisme et de l'occupation du domaine	9			
6ème commission	Commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique	9	1 membre		
7ème commission	Commission des travaux	9			

**Membres suppléants :**

Numéro de la commission	Nom de la commission	Nombre de membres	Membres suppléants de la liste "Solide et solidaire"	Membres suppléants de la liste "Plus forts ensemble"	Membres suppléants du groupe "Démocratie et transparence"
1ère commission	Commission des finances	9			
2ème commission	Commission des affaires scolaires, péri-scolaires et de la jeunesse	9			
3ème commission	Commission de la culture et de l'animation	9			
4ème commission	Commission de l'environnement et du littoral	9			
5ème commission	Commission de l'urbanisme et de l'occupation du domaine	9			
6ème commission	Commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique	9			
7ème commission	Commission des travaux	9			

Après appel à candidatures, à l'issue du vote à main levée par 22 voix pour et 7 abstentions, Monsieur Le Maire proclame élue, en qualité de nouveau membre titulaire de la 6<sup>ème</sup> commission (commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique) :

Numéro de la commission	Nom de la commission	Nombre de membres	Membres de la liste "Solide et solidaire"	Membres de la liste "Plus forts ensemble"	Membres du groupe "Démocratie et transparence"
1ère commission	Commission des finances	9			
2ème commission	Commission des affaires scolaires, péri-scolaires et de la jeunesse	9			
3ème commission	Commission de la culture et de l'animation	9			
4ème commission	Commission de l'environnement et du littoral	9			
5ème commission	Commission de l'urbanisme et de l'occupation du domaine	9			
6ème commission	Commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique	9	Mme Denise TAVERNIER		
7ème commission	Commission des travaux	9			

**Membres suppléants :**

Numéro de la commission	Nom de la commission	Nombre de membres	Membres suppléants de la liste "Solide et solidaire"	Membres suppléants de la liste "Plus forts ensemble"	Membres suppléants du groupe "Démocratie et transparence"
1ère commission	Commission des finances	9			
2ème commission	Commission des affaires scolaires, péri-scolaires et de la jeunesse	9			
3ème commission	Commission de la culture et de l'animation	9			
4ème commission	Commission de l'environnement et du littoral	9			
5ème commission	Commission de l'urbanisme et de l'occupation du domaine	9			
6ème commission	Commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique	9			
7ème commission	Commission des travaux	9			

En conséquence, le nouveau tableau des membres des commissions s'établit comme suit :

**Membres titulaires :**

Numéro de la commission	Nom de la commission	Nombre de membres	Membres de la liste "Solide et solidaire"	Membre de la liste "Plus forts ensemble"	Membres du groupe "Démocratie et transparence"
1ère commission	Commission des finances	9	M. Gervan KERLOCH M. Georges CASTEL M. Michel COLLOREC M. Michel ANSQUER M. Didier LOAS M. Daniel QUEMENER	M. Didier GUILLON M. Philippe LAPORTE	Mme Sandrine URVOIS
2ème commission	Commission des affaires scolaires, péri-scolaires et de la jeunesse	9	M. Gervan KERLOCH Mme Joëlle MDALIC-VERECCHIA Mme Monique KERAVEC M. Didier LOAS Mme Armelle BRARD M. Pierre-Marie BOSSER	Mme Corinne BRIANT Mme Agnès CALLOU	M. Tony VORMS
3ème commission	Commission de la culture et de l'animation	9	M. Gervan KERLOCH M. Michel VAN-PRAËT Mme Marie-France CAUSEUR M. Didier LOAS Mme Martine LOURGUILLOUX Mme Armelle BRARD	M. Jean-François MARZIN Mme Martine SCUILLER	M. Tony VORMS
4ème commission	Commission de l'environnement et du littoral	9	M. Gervan KERLOCH Mme Véronique MADEC M. Michel COLLOREC M. Michel VAN-PRAËT M. Michel ANSQUER M. Pierre-Marie BOSSER	M. Philippe LAPORTE M. Jean-Jacques COLIN	M. Tony VORMS
5ème commission	Commission de l'urbanisme et de l'occupation du domaine	9	M. Gervan KERLOCH M. Éric BOSSER Mme Véronique MADEC Mme Simone JOURAND M. Michel ANSQUER Mme Martine LOURGUILLOUX	M. Didier GUILLON Mme Corinne BRIANT	Mme Sandrine URVOIS
6ème commission	Commission du commerce, du tourisme de la pêche, de l'agriculture et du développement économique	9	M. Gervan KERLOCH M. Éric BOSSER M. Thierry MARTIN Mme Marie-France CAUSEUR M. Éric KERDRANVAT Mme Denise TAVERNIER	Mme Agnès CALLOU Mme Martine SCUILLER	Mme Sandrine URVOIS
7ème commission	Commission des travaux	9	M. Gervan KERLOCH M. Georges CASTEL M. Éric BOSSER M. Michel COLLOREC M. Michel ANSQUER Mme Michèle LACOUR	M. Jean-François MARZIN M. Jean-Jacques COLIN	M. Tony VORMS

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

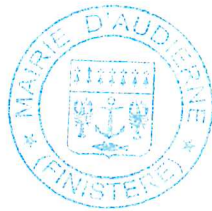
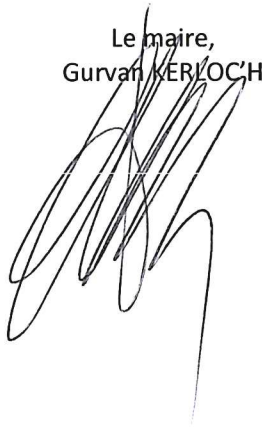
ID : 029-200054724-20221206-DE2022\_139-DE

### Membres suppléants :

Numéro de la commission	Nom de la commission	Nombre de membres	Membres suppléants de la liste "Solide et solidaire"	Membres suppléant de la liste "Plus forts ensemble"	Membres suppléants du groupe "Démocratie et transparence"
1ère commission	Commission des finances	9	M. Eric BOSSER	Mme Agnès CALLOU	M. Tony VORMS
2ème commission	Commission des affaires scolaires, péri-scolaires et de la jeunesse	9	M. Éric KERDRANVAT	Mme Martine SCUILLER	Mme Sandrine URVOIS
3ème commission	Commission de la culture et de l'animation	9	Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA	M. Jean-Jacques COLIN	Mme Sandrine URVOIS
4ème commission	Commission de l'environnement et de l' littoral	9	M. Didier LOAS	M. Didier GUILLON	Mme Sandrine URVOIS
5ème commission	Commission de l'urbanisme et de l'occupation du domaine	9	M. Michel COLLOREC	M. Jean-François MARZIN	M. Tony VORMS
6ème commission	Commission du commerce, du tourisme, de la pêche, de l'agriculture et du développement économique	9	Mme Monique KERAVEC	M. Philippe LAPORTE	M. Tony VORMS
7ème commission	Commission des travaux	9	M. Éric KERDRANVAT	Mme Corinne BRIANT	Mme Sandrine URVOIS

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

